

Aides à la pierre

Aides à la personne

Propriétaire occupant

Aide complémentaire sur
le reste à charge

Fiche 6 : Le Microcrédit Habitat, Caisses d'Épargne/Fondation Abbé Pierre

Source : Fondation Abbé Pierre (www.foncation-abbe-pierre.fr), Octobre 2019

Nom du dispositif	Microcrédit Habitat
Organisme gestionnaire des données	Fédération Nationale des Caisses d'Épargne : www.federation.caisse-epargne.fr Fondation Abbé Pierre : www.fondation-abbe-pierre.fr

Caractérisation du dispositif

Objectif	Financement du reste à charge d'un programme de travaux de rénovation de l'habitat, notamment en matière d'amélioration thermique de l'habitat
Cible(s)	Propriétaires occupants très modestes en marge du système bancaire classique (impécunieux ou endettés)
Acteur portant le dispositif	La Caisse d'Épargne via son réseau d'agences locales
Nature du dispositif	<p>Aide extra-légale à la personne sous forme de crédit bancaire qui finance le reste à charge d'un programme de travaux de rénovation de l'habitat</p> <p>Prêt d'une durée maximale de 120 mois (10 ans) et d'un montant de 1 000 € à 10 000€, avec un taux d'intérêt de 3%</p> <p>Une demande d'adhésion à l'association Parcours Confiance (réseau d'associations locales partenaires de la Caisse d'Épargne, qui accompagnent les ménages à la mobilisation du microcrédit. Une participation du ménage sous forme d'adhésion à l'association peut être demandée (50€ à 150€)</p>
Date de création ou de mise en œuvre du dispositif	Lancement en 2013
Logique mise à l'œuvre	<p>Aide générique à l'amélioration de l'habitat, extra-légale, issue du Microcrédit personnel créé par la Loi de Cohésion Sociale de 2005.</p> <p>Le Microcrédit Habitat est proposé par certaines banques localement, par la Caisse d'Épargne sur l'ensemble du territoire.</p>
Aide principale / aide ouvrant droit à d'autre(s) / aide adossées sur d'autre(s)	Aide complémentaire aux autres aides aux travaux (obligatoirement celles de l'Anah) qui couvre le reste à charge

Critères d'éligibilité

Statut d'occupation	Propriétaire occupant en résidence principale
Niveaux de ressource	Ménages en difficulté mais disposant d'une capacité de remboursement, même minime (examinés au cas par cas)
Composition familiale	
Caractéristiques des logements	Maisons individuelles ou logement collectif du parc privé
Caractéristiques liées à la consommation / aux gains énergétiques potentiels	Le gain énergétique à réaliser est le même que celui exigé par l'aide sur laquelle le micro-crédit est adossé (25% dans le cas d'une subventions Habiter Mieux de l'Anah)
Nature des travaux ou des matériaux utilisés	Les travaux réalisés doivent figurer dans la liste des travaux recevables par l'Anah : travaux de rénovation thermique, sortie d'insalubrité ou de forte dégradation, travaux d'amélioration ou de mise aux normes, ou travaux de copropriété (cf. Fiche n°8 : les aides Habiter Mieux de l'Anah)

Montants octroyés

Montants et/ou modes de calcul	De 1 000 à 10 000 € selon les besoins (importance du reste à charge, capacités de remboursement)
---------------------------------------	--

Modalités d'octroi

Lieu d'obtention (guichet)	L'opérateur en charge d'accompagner le ménage dans son projet de travaux peut soumettre les dossiers soit à la Fondation Abbé Pierre, soit aux Conseillers Parcours Confiance des Caisses d'Epargne.
Modalités et circuits d'instruction des demandes	Sollicitation du crédit en dernier recours, lorsque toutes les aides de droit commun ont été sollicitées (subventions Anah, caisses de retraite, Action Logement...), pour couvrir le reste à charge. Durée d'instruction de la demande est variable : de quelques jours à quelques semaines

Publics et/ou situations non-couverts

Critères d'exclusion	Ménages pouvant avoir recours aux prêts du réseau bancaire classique (pas de surendettement en particulier)
-----------------------------	---